



en bref

DISTINCTION Médaille de la famille avec l'Udaf

La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leur mérite, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation. Peuvent obtenir cette distinction les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français, et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constant. L'Udaf des Deux-Sèvres est en charge de l'instruction des dossiers. Il est possible de télécharger le dossier de candidature sur le site www.udaf79.fr/actions/medaille-de-la-famille, ou faire une demande par mail : institution@udaf79.asso.fr. Les dossiers complets sont à retourner à l'Udaf avant le 15 mars 2021.